



Rubrique: Communications d'entreprises
Sous-rubrique: Invitation à l'assemblée générale
Date de publication: SHAB 07.04.2022
Date d'échéance prévue: 07.04.2023
Numéro de publication: UP04-0000004099

Entité de publication
Zwahlen et Mayr S.A., Route Industrielle 18, 1860 Aigle

Invitation à l'assemblée générale ordinaire de Zwahlen et Mayr S.A.

Organisation concernée:

Zwahlen et Mayr S.A.
CHE-108.107.754
Route Industrielle 18
1860 Aigle

Indications concernant l'assemblée générale:

28.04.2022, 17:00 heures, Rte Industrielle 18
1860 AIGLE

Texte d'invitation/ordre du jour:

Assemblée Générale ordinaire du 28 avril 2022 à 17 h 00

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués à l'**assemblée générale ordinaire**

le jeudi 28 avril 2022 à 17.00 h à la cantine de l'usine, , Route Industrielle 18, 1860 Aigle
(liste des présences dès 16.30H)

Ordre du jour de l'assemblée générale avec proposition du conseil d'administration

1. Commentaires du rapport annuel, des comptes statutaires et des comptes consolidés de l'exercice 2021

2. Rapports de l'organe de révision

3. Décisions relatives à:

a. Approbation du rapport annuel de l'exercice 2021

Proposition: Approbation

b. Approbation des comptes consolidés et statutaires de l'exercice 2021

Proposition: Approbation

c. Emploi du bénéfice au bilan

Proposition :

Report de résultat de l'exercice précédent CHF 9'362'568

Résultat de l'exercice 2021 CHF 740'048

Bénéfice à disposition de l'Assemblée générale CHF 10'102'616

Report à nouveau CHF 10'102'616

d. Décharge aux membres du Conseil d'Administration

Proposition : Décharge à tous les membres.

4. Elections

a. Conseil d'administration et Président du Conseil d'administration

a1 Réélection de M. Yves Bosson pour une année et sa réélection comme Président du Conseil d'administration au cours du même vote

a2 Réélection de M. Francesco Punzo pour une année et sa réélection comme administrateur délégué au cours du même vote)

a3 Réélection de M. Roberto Raggiotto pour une année

b. Comité de rémunération

b1 Réélection de M. Roberto Raggiotto

b2 Réélection de M. Francesco Punzo

c. Organe de révision des comptes consolidés et statutaires.

Le Conseil d'Administration propose l'attribution du mandat à la Fiduciaire Mazars à Lausanne pour l'exercice 2022.

d. Représentant indépendant

Le Conseil d'Administration propose de réélire M. Laurent Nicod, notaire-avocat, Etude Nicod SA, Avenue du Théâtre 2 à Monthey en qualité de représentant indépendant de Zwahlen & Mayr SA pour un mandat d'une année qui s'achèvera à la fin de l'assemblée générale suivante

5. Vote sur la rémunération en 2023 du Conseil d'Administration et de la Direction Générale

a1 Vote sur les rémunérations des membres du Conseil d'Administration

a2 Vote sur les rémunérations de la Direction Générale

6. Divers et propositions individuelles

Comme indiqué au chapitre Gouvernance d'entreprise, page 49, chiffre 6.4 du rapport annuel 2020, toute demande d'inscription d'un objet à l'ordre du jour de l'assemblée générale 2022 devait nous parvenir au plus tard le 28 février 2022, de manière à ce que les délais légaux de publication de la présente convocation puissent être respectés.

Aucune proposition ne nous est parvenue dans le délai indiqué.

Informations :

Le rapport annuel, les comptes consolidés et le rapport de l'organe de révision et des comptes consolidés sont à la disposition des actionnaires durant le délai légal au siège de la société.

Un actionnaire de Zwahlen & Mayr SA ne peut être représenté à l'assemblée générale que par son représentant légal, par un autre actionnaire jouissant du droit de vote ou par le représentant indépendant (M. Laurent Nicod, notaire-avocat, Etude Nicod SA, Avenue du Théâtre 2, CP 1222, 1870 Monthey). Les procurations en faveur d'un membre d'un organe de la société ou d'un établissement dépositaire des titres au sens de l'Art 689 C et 689 D du CO sont interdites.

Un système de vote électronique pour l'Assemblée générale 2022 est disponible.

Les actionnaires qui souhaitent l'utiliser sont priés de s'adresser au service financier de la société ou auprès du représentant indépendant.

Le Conseil d'Administration

Aigle, le 5 avril 2022